

ANNEXE I

Liste des Etats ou territoires hors Union européenne ayant conclu avec la France une convention d'assistance administrative pour l'application du 3° de l'article 990 E du Code général des impôts (liste à jour au 01/01/2011) :

Afrique du Sud	Egypte	Kenya	Qatar
Albanie	Emirats arabes unis	Koweït	Québec
Algérie	Equateur	Liban ⁽³⁾	Russie
Andorre	Etats-Unis	Liechtenstein	Saint-Barthélemy
Antigua et Barbuda	Ethiopie	Libye	Saint-Kitts-et-Nevis
Argentine	Gabon	Macédoine	Saint-Marin
Arménie	Géorgie	Malaisie	Saint-Martin
Australie	Ghana	Malawi ⁽³⁾	Saint-Pierre-et-Miquelon
Azerbaïdjan	Gibraltar	Mali ⁽³⁾	Sénégal ⁽³⁾
Bahamas	Guernesey	Maroc ⁽³⁾	Singapour
Bangladesh	Guinée (république de)	Mauritanie ⁽³⁾	Sri-Lanka
Béni ⁽³⁾	Ile de Man	Mayotte ^{(2) (3)}	Suisse
Bermudes	Ile Maurice	Mexique	Syrie
Botswana	Iles Caïman	Monaco ⁽³⁾	Taiwan
Brésil ⁽³⁾	Iles vierges britanniques	Mongolie	Thaïlande ⁽³⁾
Burkina-Faso ⁽³⁾	Inde ⁽³⁾	Namibie ⁽³⁾	Togo ⁽³⁾
Cameroun ⁽³⁾	Indonésie ⁽³⁾	Niger ⁽³⁾	Trinité et Tobago
Canada	Iran ⁽³⁾	Nigeria	Tunisie ⁽³⁾
Centrafricaine (Rep.) ⁽³⁾	Islande	Norvège	Turquie ⁽³⁾
Chili	Israël	Nouvelle-Calédonie	Ukraine
Chine ⁽¹⁾	Jamaïque	Nouvelle-Zélande	Uruguay
Congo	Japon	Ouzbékistan	Venezuela
Corée (république de)	Jersey	Pakistan	Vietnam
Côte-d'Ivoire ⁽³⁾	Jordanie	Philippines ⁽³⁾	Zambie ⁽³⁾
Croatie	Kazakhstan	Polynésie française	Zimbabwe

•

⁽¹⁾ La convention fiscale entre la France et la Chine du 30 mai 1984 ne couvre pas Hong-Kong et Macao.

⁽²⁾ Ancienne convention fiscale avec les Comores.

⁽³⁾ Convention dont la clause d'assistance administrative ne s'applique pas aux entités juridiques dépourvues de la personnalité morale; ces dernières ne peuvent donc pas bénéficier d'une exonération sur le fondement de l'existence d'une clause d'assistance administrative.